



Luxembourg, le 29 décembre 2022

**A l'attention des membres de
la Chambre des Députés**
et de son président Fernand ETGEN
23, rue du Marché aux Herbes
L-1728 Luxembourg

CONCERNE : TESTS POSITIFS A LA COVID-19 CONFIRMES PAR LE L.N.S. – SUITE n°2

Monsieur le Président de la Chambre des Députés, Mesdames et Messieurs les députés,

En complément de notre [dossier concernant les tests PCR positifs](#) que vous avez reçu le 26 septembre 2022 et de la [suite n°1 de ce dossier](#) que vous avez reçue le 15 décembre 2022, vous trouverez en annexe les nouveaux changements apportés dernièrement par le LNS aux demandes de nos concitoyens.

Par ses dernières réponses aux demandes de confirmation/infirmation des résultats de tests PCR, le LNS semble désormais ébaucher une tentative de justification des divergences entre les analyses des tests PCR par les laboratoires et hôpitaux et la contre-analyse par le LNS.

Cet ajout laisse déjà entrevoir la réponse à laquelle nous attendre de la part de Madame la ministre de la Santé à la [question parlementaire n°7136](#) au sujet des statistiques LNS de tests PCR confirmés ou non.

En effet, le DPO du LNS qui signe les dernières réponses ajoute désormais :

*"Les PCR réalisés par le LNS sont uniquement fait pour évaluer la faisabilité du séquençage de l'échantillon. Les machines, les réglages ainsi que les seuils de détection du virus **ne sont pas les mêmes** que ceux utilisés par les autres laboratoires du Luxembourg".*

Or, il est évident que le séquençage d'un virus afin d'en déterminer le variant ne fait sens que si les échantillons **contiennent effectivement du virus**.

Rappelons que les premières réponses complètes du DPO externe du LNS indiquaient, le cas échéant, des résultats négatifs et ceci **sans équivoque**.

Notons par ailleurs que, lorsque le **test est confirmé positif**, les dernières réponses reçues après le 15 décembre indiquent désormais :

Date du PCR du laboratoire externe	Résultat du test PCR au LNS	Séquençage effectué par le LNS	Variant	Sort final
jj/mm/aaaa	Positif	Non	N/A	Conservation en tant que laboratoire national de référence

A contrario, lorsque le **résultat du test n'est pas indiqué**, la colonne "résultat du test PCR au LNS" a tout simplement disparu :

Numéro de matricule	Date du PCR du laboratoire externe	Séquençage effectué par le LNS	Variant	Sort final
xxxxxxxxxxxxx	jj/mm/aaaa	Non	N/A	Destruction

S'ils étaient positifs, les échantillons devraient être conservés par le laboratoire national de référence pendant 10 ans au moins. Lorsque l'échantillon est **détruit**, tout porte donc à croire que celui-ci était **négatif** et par conséquent non séquençable.

Ces constatations soulèvent de nouvelles questions :

- Pourquoi le LNS a-t-il à plusieurs reprises modifié ses modèles de réponses et changé par 2 fois de DPO ?
- Pourquoi le LNS ne donne-t-il plus de résultats clairs lorsque ses analyses ne confirment pas les tests des laboratoires ?
- Si on ne trouve pas assez de matière virale pour procéder à un séquençage, peut-on scientifiquement affirmer que la personne est infectée ?
- Pourquoi les autres laboratoires n'utilisent-ils pas les mêmes seuils de détection que le LNS ?
- Quels sont les seuils de détection et plus particulièrement le nombre de cycles d'amplification utilisés par le LNS, respectivement les laboratoires et hôpitaux ?
- A partir de combien de cycles d'amplification le ministère de la Santé considère-t-il les analyses des tests PCR comme fiables sachant que Kary Mullis, l'inventeur du test PCR lui-même, prévenait qu'un nombre de cycles trop élevé donnera de faux résultats positifs pour n'importe quel virus ?
- La campagne de large scale testing visait-elle à détecter des malades ou simplement des cas positifs ? Dans quel but ?

Par ailleurs, en date du 30 novembre 2022, Madame la ministre de la Santé Paulette Lenert a répondu à la [question parlementaire n°7135](#), au sujet des écouvillons de tests PCR envoyés par le LNS au BioHub de l'OMS.

Ces réponses sont plus que surprenantes au vu du [communiqué de presse du LNS du 11 février 2022](#) (voir passages surlignés en jaune dans le PDF en pièce jointe).

Selon Madame la ministre :

- le LNS n'a envoyé que 10 échantillons jusqu'à présent. ("*Sou sinn am Kader vun dësem Programm 10 SARS-CoV-2 positiv Prouwen un d'WHO gaangen, [...].*")
- un des principes fixé par cette initiative est que cette plateforme est limitée à des activités non commerciales et que, dans la convention avec l'OMS, il n'y a pas d'accord

pour utiliser les échantillons à des fins commerciales. ("Ee vun de festgeluechte Prinzipien vun dëser Initiative ass datt dës Plattform op net-kommerziell Aktivitéiten limitéiert ass [...]. An der Conventioun mat der WHO gëtt et keen Accord fir des Prouwen kommerziell ze benotzen, [...].")

Pourtant, le communiqué du LNS du 11 février précise notamment :

- que "le Luxembourg est le **premier pays à fournir des échantillons du virus COVID-19 au nouveau BioHub de l'OMS**"
- qu'au 11 février 2022, "la LuxMicroBiobank du LNS" héberge déjà **plus de 37.000 échantillons positifs au SRAS-CoV-2**"
- - que "les échantillons seront ensuite mis à la disposition d'entités qualifiées pour une utilisation soit non commerciale, **soit commerciale**"
- - que "nous [les équipes du LNS] avons travaillé en étroite collaboration avec l'équipe de l'OMS et nos collègues du laboratoire de Spiez pour tester le **flux de travail de dépôt et de réception des échantillons de SRAS-CoV-2 afin de mettre en place la procédure standard et celle-ci s'est avérée efficace et simple.**"

Il est donc fort surprenant qu'après avoir mis en place une procédure de dépôt et réception des échantillons aussi "efficace et simple" et alors qu'il disposait déjà de 37.000 échantillons en février 2022, le premier contributeur au BioHub de l'OMS n'ait transmis **que 10 échantillons à ce jour.**

Nous laissons à vos soins de juger l'envergure et la portée des faits qui ont été révélés par cette action, et de prendre les dispositions indispensables qui en découlent.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de nos sincères salutations.



Le Collectif Fräi Liewen
contact@frailiewen.info

Annexes :

1. Communiqué de presse du LNS du 11 février 2022
2. Résultats LNS décembre 2022

Copies pour information à :

- Membres du Conseil d'Etat
- Commission Nationale des droits de l'Homme
- Commission nationale d'éthique
- Conseil supérieur de la sécurité sociale
- Magistrats de la Cour des Comptes
- Presse nationale